

Le 15 mai 2025, à Neuilly-en-Donjon,

## Règlement jeu concours vidéo

### « Fais ruminer tes bovins de plaisir ! »

#### Article 1 : Organisation

La société France Aliplus dont le siège social est situé à 53 route de Lenax, 03130 Neuilly-en-Donjon, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Défi Bovin Aliplus" (ci-après dénommé le "Concours").

#### Article 2 : Participants

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et exerçant une activité d'élevage bovin, ovin et caprin. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse).

#### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Concours, les participants doivent impérativement suivre les étapes suivantes :

1. **Visite du stand** : Se rendre sur le stand de France Aliplus lors du salon de l'herbe et des fourrages qui se déroule du 21 au 22 mai 2025 situé à Villefranche-d'Allier (03).
2. **Récupération de l'échantillon** : Récupérer un échantillon gratuit de céréales aliplusées sur notre stand. (stand 171).
3. **Réalisation de la vidéo** : Faire goûter les céréales aliplusées à l'un de leurs bovins et filmer la dégustation. Bien montrer que le produit provient du sachet d'échantillon donné. La vidéo devra être de qualité suffisante pour apprécier la dégustation de l'animal.
4. **Envoi ou publication de la vidéo** :
  - **Envoi par message privé** : Envoyer la vidéo par message privé à la page France Aliplus sur les réseaux sociaux ou via mail à [communication@france-aliplus.fr](mailto:communication@france-aliplus.fr) en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).
  - **Publication sur les réseaux sociaux** : Publier la vidéo sur votre profil personnel (Facebook, Instagram, etc.) avec le hashtag **#DéfiBovinAliplus** et en mentionnant **France Aliplus**. Le profil du participant devra être public pour que la participation soit prise en compte.

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### France Aliplus

53 route de Lenax

03130 Neuilly-en-Donjon

contact@france-aliplus.fr

04 70 31 04 55

#### **Article 4 : Désignation du Gagnant**

Le gagnant sera l'éleveur dont le bovin aura consommé l'échantillon du produit Aliplus le plus rapidement. La rapidité sera évaluée par l'organisateur sur la base des vidéos reçues ou publiées.

La décision de l'organisateur quant à la rapidité de dégustation sera sans appel.

#### **Article 5 : Dotation**

Le gagnant remportera le prix suivant :

- Un séjour d'une nuit pour deux personnes incluant le dîner à l'auberge "Du Côté de Chez Sam", située au 44 chemin de la Marguetière, 03120 Andelaroche.
- Les détails concernant la réservation et la validité du séjour seront communiqués directement au gagnant.

La dotation est nominative et ne peut être ni cédée, ni échangée contre sa valeur en espèces ou tout autre bien ou service.

#### **Article 6 : Date limite de participation**

La date limite de participation au Concours est fixée au 1<sup>er</sup> juillet inclus. Les vidéos envoyées ou publiées après cette date ne seront pas prises en compte.

#### **Article 7 : Annonce du gagnant**

Le nom du gagnant sera annoncé le 02 juillet sur la page France Aliplus sur les réseaux sociaux et/ou contacté directement par message privé ou par téléphone.

#### **Article 8 : Utilisation des vidéos**

En participant au Concours, les participants autorisent France Aliplus à utiliser, reproduire et diffuser les vidéos soumises (par envoi privé ou publication avec le hashtag) sur ses différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.) à des fins promotionnelles et ce, pour une durée illimitée, sans contrepartie financière. Les participants garantissent être les auteurs des vidéos soumises et détenir tous les droits nécessaires à leur diffusion.

#### **Article 9 : Données Personnelles**

Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce Concours sont destinées à France Aliplus et seront utilisées uniquement pour la gestion du Concours et l'attribution de la dotation. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant [par mail [contact@france-aliplus.fr](mailto:contact@france-aliplus.fr)

#### **France Aliplus**

53 route de Lenax

03130 Neuilly-en-Donjon

[contact@france-aliplus.fr](mailto:contact@france-aliplus.fr)

04 70 31 04 55

ou par courrier France Aliplus 53 route de Lenax, 03130 Neuilly-en-Donjon].

#### **Article 10 : Responsabilité**

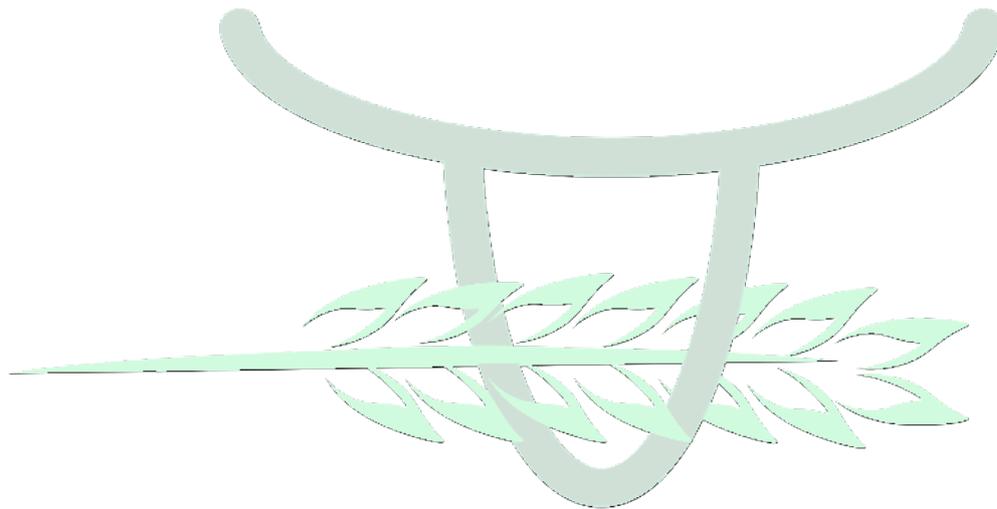
France Aliplus se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Concours en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté qui rendrait impossible la poursuite du Concours dans les conditions initialement prévues. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est régi par la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Cusset.

#### **Article 12 : Informations Complémentaires**

Des informations complémentaires sur le Concours peuvent être obtenues sur place, à notre stand lors du Salon de l'herbe et des fourrages les 21 et 22 mai 2025, stand 171 ou sur demande par message privé à notre page France Aliplus sur les réseaux sociaux.



#### **France Aliplus**

53 route de Lenax

03130 Neuilly-en-Donjon

contact@france-aliplus.fr

04 70 31 04 55